

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Réalisation d'un franchissement des lignes ferroviaires de Bordeaux-Paris et Bordeaux-Saintes à Bordeaux Trégey - Convention relative au financement des études AVP complémentaires - Approbation - Autorisation -

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le territoire de la Plaine Rive Droite constitue l'un des grands sites de renouvellement urbain.

Cependant, la mise à 2x2 voies du réseau ferré, dans le cadre de la suppression du bouchon ferroviaire, entre la gare St-Jean et la bifurcation à Cenon renforce l'effet de coupure au cœur même du projet de développement urbain.

Pour y remédier, des passages souterrains sont prévus, notamment à Trégey et à la Benauge.

Les différents partenaires engagés dans le projet de suppression du bouchon ferroviaire ont décidé d'inscrire, dans la convention de financement de travaux signée le 16 juillet 2004, la réalisation de mesures conservatoires d'un pont-rail nécessaire pour un futur passage souterrain à Trégey dans le cadre de l'opération de la mise à 2x2 voies du réseau ferré.

Seules ces mesures conservatoires pour ce futur ouvrage étaient prévues et ont fait l'objet d'études AVP et Projet dans le cadre de cette convention de financement signée le 16 juillet 2004.

Compte tenu des enjeux forts que représente ce franchissement en terme de développement urbain, il a été convenu que la Communauté Urbaine de Bordeaux prendrait en charge la réalisation des études et des travaux complémentaires permettant l'achèvement de cet ouvrage.

Afin de minimiser les coûts de réalisation des travaux à la charge de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il a été convenu que ces derniers seraient conduits concomitamment à la réalisation de la mise à 2x2 voies du réseau ferroviaire.

Ces travaux qui viennent en complément des mesures conservatoires nécessitent d'effectuer des études complémentaires de niveau AVP qui sont, par conséquence, à la charge de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

RFF, propriétaire des infrastructures ferroviaires assure la maîtrise d'ouvrage des études d'avant projet de l'ouvrage de franchissement (hors trémies d'accès au pont-rail qui seront réalisées ultérieurement, hors emprise RFF, sous maîtrise d'ouvrage CUB).

Le projet de la convention ci-annexé précise les engagements réciproques de chacune des parties, la Communauté Urbaine de Bordeaux et RFF, en ce qui concerne les modalités de financement et de réalisation des études d'avant projet complémentaires à celles relatives aux mesures conservatoires pour l'opération de construction du pont-rail Trégey.

RFF fournira à la CUB les dossiers d'avant projet des études AVP complémentaires qui comprendront notamment les études techniques, l'estimation du coût de l'opération, la définition du phasage des travaux, le principe de réalisation ultérieure des trémies d'accès qui seront réalisées par la CUB.

Le coût total de ces études est estimé à 114 300 euros courants.

Ultérieurement, une convention de financement et d'exécution des études et de réalisation sera établie afin de définir, notamment, la répartition financière pour le pont-rails de Trégey, entre RFF prenant à sa charge le coût de réalisation des mesures conservatoires au titre de la suppression du bouchon ferroviaire et la CUB assurant le financement des travaux complémentaires.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le financement de cette étude à hauteur de 114 300 €.
- **AUTORISER** la création d'une ligne budgétaire "Frais d'Etude Pont-Rails Trégey" chapitre 67 – fonctionnement 8210 – compte 678 – CRB D600 et de créditer cette ligne de la somme de 114 300 € par transfert de la ligne "Etudes Générales d'Urbanisme" chapitre 20 – fonctionnement 8241– compte 20-31– CRB D600.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention relative au financement des études complémentaires de niveau AVP du franchissement des lignes de Bordeaux-Paris et Bordeaux-Saintes à Bordeaux Trégey.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 13 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2007</p>
--

M. SERGE LAMAISON

